



Actes de saisie datant de 2003

Par **Pedrolitto ramirez**, le **03/04/2018** à **18:47**

Bonjour

Ma copine a eut une saisie d'attribution

Lorsque le huissier s'est présenté il y a 3 semaines il lui a remis des documents concernant cette affaire

Et un acte de saisie du tribunal qui date de 2003

La saisie d'attribution s'est fait le 03 avril 2018

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer svp

En vous remerciant

Par **JAB33**, le **03/04/2018** à **20:15**

Bonsoir !

Si une saisie-attribution a eu lieu c'est que votre créancier possède un titre exécutoire suite à un jugement rendu probablement en 2003.

Ce titre exécutoire était encore valable jusqu'au 19 juin 2018 et c'est la raison pour laquelle la saisie sur votre compte bancaire a été possible.

Par **Pedrolitto ramirez**, le **03/04/2018** à **22:04**

Merci pour votre réponse

Une dernière question sans trop abusé

Cela est valable même si une société de recouvrement a transmis le dossier a un autre huissier ?

Le titre exécutoire peut etre au depart a la société de recouvrement et avec le même passé entre les mains du huissier ?

Ma copine a contacté ce huissier celui-ci a indiqué que l'argent etait bloqué et que nous devons recevoir un papier a signé et renvoyé pour avoir notre accord

En vous remerciant pour votre aide

Par **JAB33**, le **04/04/2018** à **08:47**

Bonjour !

Le titulaire du titre exécutoire est votre créancier (banque, société de crédit).

Celui-ci s'est adressé à une société de recouvrement pour récupérer les sommes dues.

L'huissier qui a procédé à la saisie-attribution vous remettra sous huitaine une signification de cette saisie (appelée dénonciation).

Si vous ne contestez pas la saisie, les fonds saisis seront transmis à votre créancier au bout d'un mois. Si vous acceptez la saisie par écrit le paiement aura lieu immédiatement.

Par **Pedrolitto ramirez**, le **04/04/2018** à **09:06**

Bonjour merci pour votre réponse et votre patience

Bonne journée a vous